



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Siègne



BILAN D'ACTIVITE 2014

Site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

Site n°FR 2500113



JANVIER 2015

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siègne
Impasse de l'Ancienne Gare - 50450 GAVRAY

Tél. : 02.33.61.12.79 - siaes@siaes.net - www.siaes.net

Le site d'intérêt communautaire "Bassin de l'Airou" inclut le lit majeur de l'Airou hors affluent depuis son passage sous l'A 84 à Rouffigny en amont jusqu'à sa confluence avec la Sienne sur la commune de Ver. Il traverse le territoire de 13 communes rurales ayant une faible densité de population. La principale activité est l'agriculture avec des exploitations à dominantes laitières.

L'Airou a gardé un cours peu anthropisé, dont la granulométrie et les successions de faciès lui permettent de représenter 40% des capacités de production en Saumon atlantique du bassin de la Sienne. Les pêches électriques d'indice d'abondances pour les juvéniles de saumon montrent que l'espèce colonise l'intégralité du site. Avec le Saumon atlantique trois autres espèces sont présentes dans ce cours d'eau :

- Le Chabot, espèce caractéristique des fonds caillouteux ouverts, aux densités également importantes ;
- La Lamproie de Planer, dont les larves grandissent dans les dépôts fins des secteurs de sédimentation ;
- La Moule Perlière, qui apprécie les eaux de très bonnes qualités.

La procédure de mise en place du site Natura 2000 a débuté en Mars 1999. En Mars 2002, un document d'objectifs a vu le jour. Cet outil décrit les mesures de gestion à mettre en place sur le site « Bassin de l'Airou ». En Novembre 2007, les services de l'Etat ont souhaité relancer la mise en place d'une gouvernance pour ce site et le comité de pilotage a été réuni. Au cours de cette séance, M. VILLAESPESA, président du SIAES a été élu président du comité de pilotage, et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a accepté la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

L'année 2008 a marqué le début de la mise en œuvre des mesures inscrites dans le document d'objectifs du « Bassin de l'Airou ». En effet, le 23 janvier 2008, la commission recrutement du SIAES se réunit pour recruter une personne pour le poste d'opérateur Natura2000 « Bassin de l'Airou ». Depuis Mars 2008, Loïc ROSTAGNAT assure la mise en place du programme Natura 2000 sur le « Bassin de l'Airou », en collaboration avec les opérateurs associés (DREAL de Basse-Normandie, DDTM de la Manche et CATER de Basse-Normandie).

En Février 2011, Mr VILLAESPESA a été réélu, pour 3 ans, à la tête du comité de pilotage.

Durant l'année 2014, diverses actions ont été réalisées sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Les principales sont présentées dans ce rapport d'activité. Les missions de gestion courante ne sont pas développées dans le présent rapport. Toutefois, l'opérateur est chargé de réaliser toute les démarches administratives liées à l'animation d'un site Natura 2000. Il a également participé à l'ensemble des réunions de travail nécessaire à la bonne vie du site. Très présent au quotidien le travail relationnel auprès des riverains et des élus du site n'est pas développé dans ce rapport d'activité bien qu'il occupe une part importante des missions d'animation de l'opérateur Natura 2000. L'opérateur a également été sollicité pour avis au sujet de projets soumis au régime d'évaluation des incidences.

I. Restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Airou :

La quatrième tranche de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, débutée à l'été 2012, s'est achevée au début de l'année 2014. Par conséquent, le programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Airou s'est terminé à cette même date.

Bilan du programme de restauration des cours d'eau du « Bassin de l'Airou » :

Le programme de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Airou a débuté en septembre 2009 pour s'achever en mars 2014. Au total plus de 90 kilomètres de cours d'eau, le cours principal de l'Airou classé en site Natura 2000 et ses 10 principaux affluents, ont été restaurés. Le coût de ces travaux est de 1 035 235 Euros TTC. Les travaux réalisés dans le site Natura 2000, ont nécessité un budget de **344 790 Euros TTC**, les différents travaux réalisés durant ce programme pluriannuel dans le site Natura 2000 sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

34,4 km	restauration de végétation
148	retraits d'embâcle
89	abattages ponctuel
1169	plantations
430	bouturages
25,1 km	pose de clôture
87	pompes de prairie
1	descente au cours d'eau
2	bacs d'abreuvement

Pour réaliser ces travaux plus de 80 riverains ont été rencontrés, seul 3 personnes n'ont pas souhaité participer à ce programme de restauration de cours d'eau.



II. Diagnostic de l'état des cours d'eau du bassin de la Sienne

D'ambitieux programmes de restauration de cours d'eau ont été menés depuis 2006 sur le bassin de la Sienne (Airou compris). Ces programmes étaient basés sur des diagnostics préliminaires datant de 2003 pour la Sienne et 2008 pour l'Airou. Ces programmes se sont achevés à la fin de l'année 2014.

De 2013 à 2014, les techniciens du S.I.A.E.S. ont réalisé un diagnostic de l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Sienne pour déterminer l'état actuel des rivières de son territoire. Plusieurs critères ont ainsi été étudiés : l'impact du bétail sur le cours d'eau, l'état de la végétation des berges, la présence d'embâcles ou d'arbres inappropriés au bord de cours d'eau, la présence d'espèces invasives et le recensement des obstacles à la continuité écologique. L'étude de ces divers éléments permet de faire un comparatif de l'état des cours d'eau entre les années 2008 et 2014.

Le compte rendu de ce travail est consultable dans un rapport et un atlas cartographique. Toutefois, il est possible de consulter en annexe n°1 de ce rapport d'activité, un extrait de cet état des lieux faisant le comparatif entre les années 2008 et 2014 de l'état des cours d'eau du bassin de l'Airou.

ATLAS CARTOGRAPHIQUE

ETAT DES LIEUX DES COURS D'EAU DU BASSIN VERSANT DE LA SIENNE Résultat du diagnostic de terrain

TOME 2 : Les cours d'eau des bassins versants de l'Airou et de la Vanne



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne

NOVEMBRE 2014

III. Entretien des cours d'eau du bassin de la Sienne :

Depuis 2006, le S.I.A.E.S. réalise des programmes de travaux visant à restaurer les cours d'eau de son territoire. En 2014, l'ensemble de ces rivières avait connu un premier passage de restauration. Les premiers secteurs ont été traités il y a 8 ans. Il semblait donc nécessaire que ces cours d'eau soient maintenant entretenus pour conserver le bénéfice des précédentes actions. Les travaux consistent principalement à entretenir la végétation de berges et retirer les embâcles perturbant le bon écoulement des eaux. L'entretien des clôtures et des abreuvoirs initialement mis en place est également effectué lorsque cela s'avère nécessaire pour le bien du cours d'eau.

Au début de l'année 2014, une équipe en régie a été créée au sein du S.I.A.E.S.. Elle se compose d'un chef d'équipe et de deux agents. Le matériel nécessaire au bon fonctionnement de cette équipe a été acheté. Les premiers travaux d'entretien ont été réalisés en mars 2014. Ils concernaient des cours d'eau de l'extrême amont du bassin versant de la Sienne. Ces premières zones de travaux correspondent aux premiers secteurs restaurés en 2006.



L'objectif de cette équipe d'entretien en régie est de pouvoir effectuer un passage d'entretien tous les 7 à 8 ans sur les 365 kilomètres de cours d'eau gérés par le S.I.A.E.S.

Les premiers travaux sur le bassin versant de l'Airou, devrait débuter durant l'hiver 2015-2016. Toutefois, ils ne devraient pas concerner le site Natura 2000, mais quelques affluents situés à l'amont du bassin versant. Pour le site Natura 2000, les premières interventions pourraient être envisagées à la fin de l'année 2016. Pour rappel, les travaux de restauration de l'Airou sur le site Natura 2000 avaient débuté à l'automne 2009.

IV. Programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans le massif Armoricaïn »

Depuis septembre 2010, le programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans le massif Armoricaïn », piloté par l'association Bretagne Vivante est en cours sur 6 sites Natura 2000 de Bretagne et de Basse-Normandie, dont le bassin de l'Airou.

Durant l'année 2014, les agents du SIAES ont participé à de nombreuses actions de ce programme Life+ :

- Prélèvements mensuels d'échantillon pour suivre les caractéristiques physico-chimiques de l'eau de l'Airou,
- Suivis des populations de moules perlières,
- Réalisation d'un suivi sur la dynamique de déplacement des mulettes perlières adultes en milieu naturel (protocole « capture – marquage – recapture »),
- Suivi de la gravidité et de la reproduction des mulettes perlières,
- Prélèvement et transport de glochidies à la station d'élevage de Braspart (29),
- Recherches sur la réintroduction de jeunes mulettes dans le milieu naturel,
- Recherches sur l'enkystement des larves de mulettes en milieu naturel,

- Suivi des actions permettant de restaurer l'habitat de la Moule perlière,
- Participation à certaines animations scolaires réalisées par l'association HYDROSCOPE,
- Actions de communication,
- Réunions avec les partenaires associés (comité de suivi, comité de direction, comité scientifique).
- Participation à l'ensemble des démarches permettant la bonne mise en œuvre de ce programme sur le site de l'Airou,

V. Création d'un Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) :

De 2010 à 2012, un projet agro-environnementale annuel était mis en place sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou », et permettait aux agriculteurs de souscrire volontairement à des MAET. Durant cette période, 7 exploitants agricoles se sont engagés dans ces mesures. La dynamique de contractualisation ayant montré de fort signe d'essoufflement durant l'année 2012, il avait été décidé, en accord avec les opérateurs associés, de ne pas déposer de PAE en pour les campagnes de 2013 et de 2014.

Toutefois, pour la campagne à venir de 2015, il semblait nécessaire de déposer un nouveau PAEC pour différentes raisons :

- les premiers contrats, signés il y a 5 ans, arrivent à échéance, une solution de renouvellement doit donc être apportée,
- le dispositif agro-environnemental a évolué, les MAEC ont remplacé les MAET.
- L'exploitation agricole du site Natura 2000 a évolué, des changements d'agriculteurs ont pu avoir lieu.

En concertation avec les opérateurs associés, il a donc été décidé de construire un nouveau PAEC pour la future campagne de 2015. Ce projet contient uniquement des MAEC à enjeux localisés. 8 mesures agro-environnementales et climatiques vont être proposées sur le territoire éligible :

- BN-AIRO-ZH1 : « Gestion de milieux humides avec absence de fertilisation et maîtrise du pâturage »,
- BN-AIRO-ZH2 : « Gestion des milieux humides avec limitation de la fertilisation et maîtrise du pâturage »,
- BN-AIRO-HE1 : « Gestion extensive de prairie avec absence de fertilisation et maîtrise du pâturage »,
- BN-AIRO-HE2 : « Gestion extensive de prairie avec maîtrise du pâturage »,
- BN-AIRO-GC1 : « Création et entretien d'un couvert herbacé avec absence de fertilisation et maîtrise du pâturage »,
- BN-AIRO-GC2 : « Création et entretien d'un couvert herbacé avec maîtrise du pâturage »
- BN-AIRO-HA1 : « Entretien de haies»,

VI. Mise en place d'actions de communication :

De septembre 2013 à aout 2014, le SIAES a accueilli un stagiaire en communication. Irénée Fauchille étudiant de l'AFTEC de Rennes a suivi une formation en alternance. Il était donc présent durant l'ensemble de l'année scolaire 2013/2014, au sein du SIAES (environ 3 semaines par mois). L'objectif principal de ce stage était d'accroître la notoriété du SIAES. Il a donc pu faire un état des lieux de la structure pour identifier les lacunes du S.I.A.E.S. en terme de communication.

Une des principales actions de son travail est identifiable dans ce présent rapport. En effet, une charte graphique facilement identifiable a été créée. Le logo du syndicat a été modernisé et les différents supports de travail utilisés par les techniciens et les élus de la structure ont été uniformisés.

Des actions en lien avec la gestion du site Natura 2000 ont également été menées. En effet, Irénée Fauchille s'est occupé de la logistique pour la création et l'impression de la plaquette de

présentation du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ». Ce document a ensuite été distribué aux mairies et collectivités du territoire, ainsi qu'à l'ensemble des partenaires du S.I.A.E.S..

La présence de ce stagiaire a permis de faciliter la finalisation du film documentaire, réalisé par l'association Charwan, intitulé «Le bassin de l'Airou : A la découverte d'une perle du bocage normand ». Ce film est actuellement en cours de duplication et sera disponible pour la distribution au début de l'année 2015.

VII. Autres faits marquants de l'année 2014 :

Campagne de piégeage des rongeurs aquatiques

Un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est en cours depuis 2008. Ce programme, financé par l'AESN, le CRBN et le SIAES, est animé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). L'opérateur Natura 2000 sert donc de relais local auprès des riverains pour les informer de ce réseau de piégeage, mais aussi pour recenser les secteurs fortement colonisés par cette espèce invasive.

Le nombre de piègeurs reste stable depuis la mise en place de ce programme de piégeage, tout comme le nombre de capture qui varient autour de 3500 rongeurs aquatiques piégés annuellement. Il convient donc de maintenir cet effort de piégeage sur l'ensemble du territoire pour faire diminuer les effectifs de rongeurs aquatiques.

Création de locaux administratifs pour le SIAES :

A la fin de l'année 2013, le S.I.A.E.S a démarré la construction de nouveaux locaux pour abriter sa cellule technique. Ce bâtiment de type « préfabriqué » a été achevé au début de l'année 2014. L'équipe technique du S.I.A.E.S. a donc pu emménager dans sa nouvelle cellule technique au mois d'avril 2014. Ce bâtiment s'appelle « le Pavillon de la Seine » et la nouvelle adresse du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Seine est : 22 impasse de l'ancienne Gare – 50450 Gavray.



Ce bâtiment a été financé par les collectivités du S.I.A.E.S grâce à l'aide de l'Etat au travers de la Dotation pour l'Équipement des Territoires Ruraux.

Les 20 ans du S.I.A.E.S. :

En 2013, le S.I.A.E.S. a fêté ses 20 ans d'existence. Une manifestation particulière a été organisée pour mettre en avant cet anniversaire symbolique. Un événement c'est tenu le mercredi 25 juin 2014 au Pavillon de la Sienne. Ce moment fut également l'occasion d'inaugurer les nouveaux locaux du syndicat. L'ensemble des élus du territoire, ainsi que les partenaires du S.I.A.E.S. étaient invités à cet événement. Étaient notamment présent : Mme POLVE-MONTMASSON, Préfète de la Manche ; Mme GHILBERT-BEZARD, sous-préfète de Coutances, Mr HALBECQ, Conseiller général, Mr NICOLLE, Conseiller Général et Maire de Gavray ; et Mr BERNE, Directeur territorial et Maritime des rivières de Basse-Normandie, AESN.



A cette occasion, un livret faisant le bilan des 20 ans d'existence du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a été réalisé.



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Sienne



20 ans

de mobilisation
pour la Sienne

« Parce que la Sienne c'est aussi la vôtre »

ANNEXES

ANNEXE 1 :

**Extrait du rapport d'état des lieux des
cours d'eau du bassin de l'Airou
permettant de connaître l'évolution des
cours d'eau du bassin de l'Airou entre
2008 et 2014.**



Impact des travaux de restauration : Zoom sur le bassin de l’Airou :

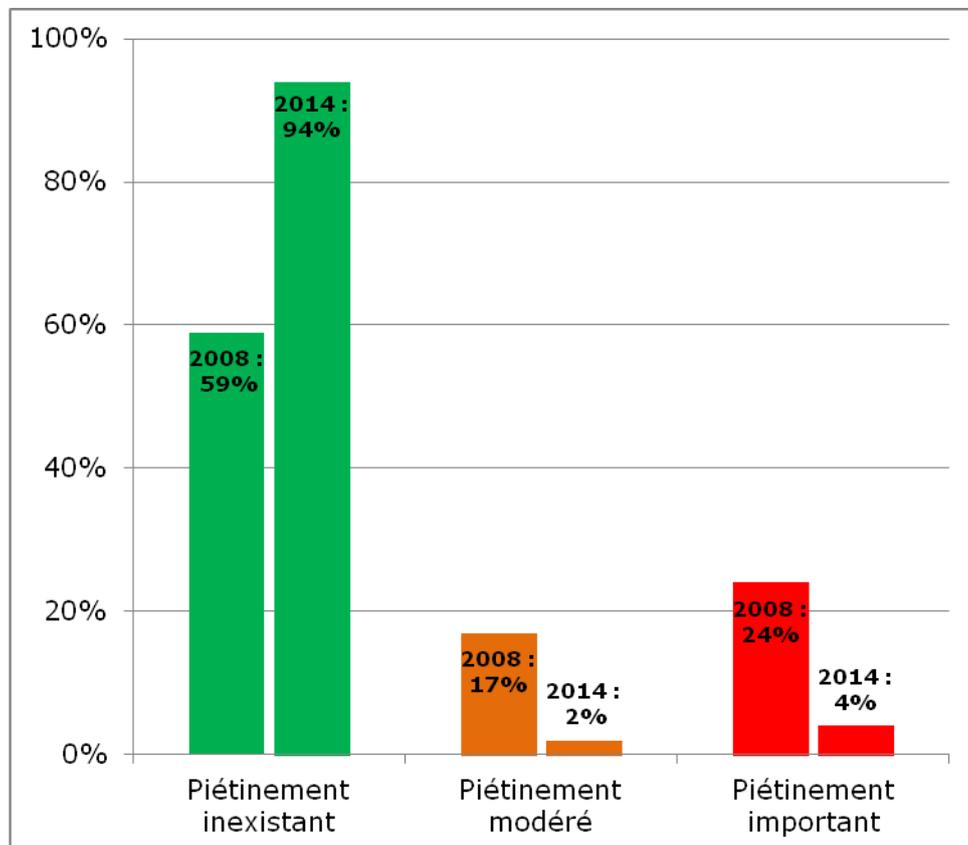
Avant d’effectuer ces travaux de restauration, des études de terrains ont été effectuées pour déterminer l’état initial des cours d’eau et ainsi estimer le coût des travaux à mettre en œuvre. Pour le programme de la Sienne et de ses affluents dans le département de la Manche, cette étude a été effectuée par le bureau d’étude ALISE avec une méthodologie propre. Alors que pour les programmes de l’Airou et de la Sienne dans le Calvados, ces études ont été menées directement par les techniciens du S.I.A.E.S., avec une méthodologie proche du diagnostic de terrain de l’état des lieux actuel. Par conséquent, pour ces deux secteurs géographiques il est possible de déterminer l’impact des travaux sur les cours d’eau concernées. L’évolution avant/après travaux va être mesurée sur le bassin de l’Airou. Ce territoire comprend un réseau de cours d’eau important, environ 85 kilomètres, et de tailles variées ce qui rend ce sous-bassin assez représentatif du bassin versant de la Sienne.

L’impact du bétail sur le cours d’eau :

Pour limiter l’impact du bétail sur les cours d’eau du bassin de l’Airou plus de 75 kilomètres de clôtures, plus de 310 abreuvoirs et plus de 160 passages ont été mis en place. Ces aménagements ont permis de considérablement diminuer le piétinement des berges par le bétail.



Pompe de prairie, clôture ronce et passerelle bovins (S.I.A.E.S., 2011)

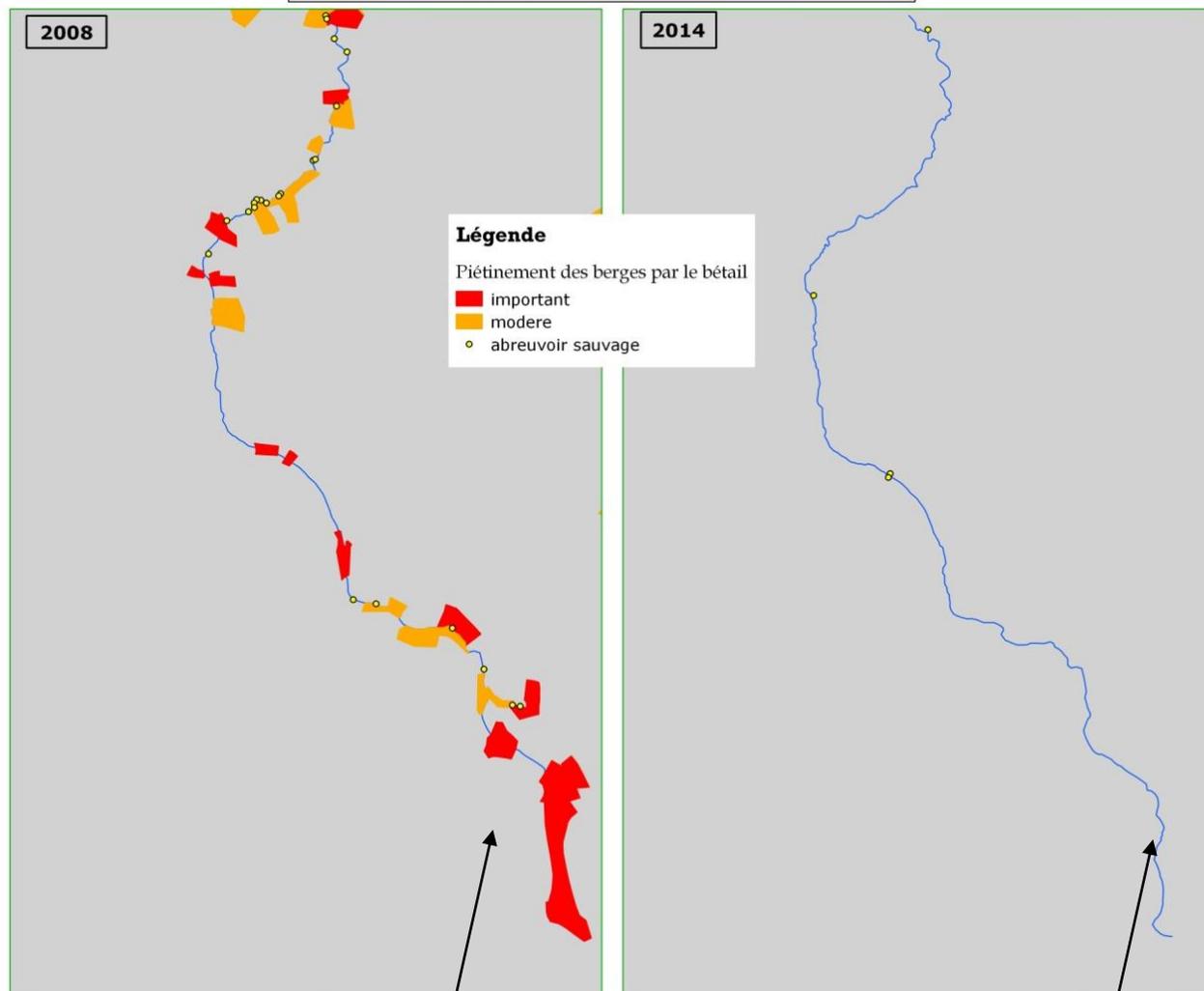


Graphique de l’évolution du piétinement des berges par le bétail sur les cours d’eau du bassin de l’Airou (Données et réalisations : S.I.A.E.S., 2014)

En 2008, l'impact du bétail sur les cours d'eau était important puisqu'environ un quart (24%) des berges était soumis à un piétinement important, et 17% à un piétinement modéré. Les travaux ont permis de faire chuter ces chiffres puisque actuellement seulement 4% des berges subissent un piétinement important et 2% un piétinement modéré. Par conséquent, en 2014, le piétinement des berges par le bétail est inexistant sur 94% des berges des cours d'eau de l'Airou.

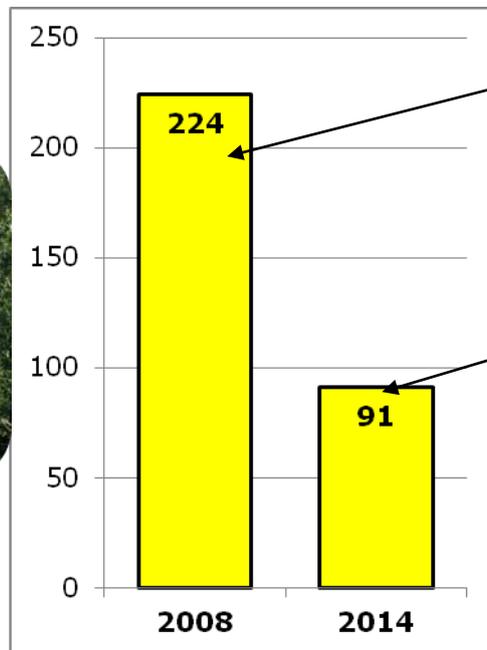
Pour certains cours d'eau, l'impact du bétail sur leurs berges a quasiment disparu. Par exemple, pour l'Ecluse, affluent de l'Airou, en 2008, le piétinement était fort sur 27% des berges et modéré sur 14%. En 2014, le piétinement est inexistant sur la totalité du linéaire. Seul 3 abreuvoirs sauvages (soit 1 tous les 2 250 mètres de cours d'eau) sont toujours présents. A noter, qu'en 2008 il y avait 23 abreuvoirs sauvages (soit un tous les 305 mètres de cours d'eau).

Cartes d'évolution du piétinement des berges par le bétail entre 2008 et 2014 sur le cours d'eau de l'Ecluse



Réalisation: S.I.A.E.S., 2014
Données: S.I.A.E.S.





Avant travaux :
1 abreuvoir sauvage tous les
375 mètres de cours d'eau.

Après travaux :
1 abreuvoir sauvage tous les
935 mètres de cours d'eau.

Quantité d'abreuvoirs sauvages, en 2008 et 2014,
sur les cours d'eau du bassin de l'Airou
(Donnée et réalisation : S.I.A.E.S., 2014)

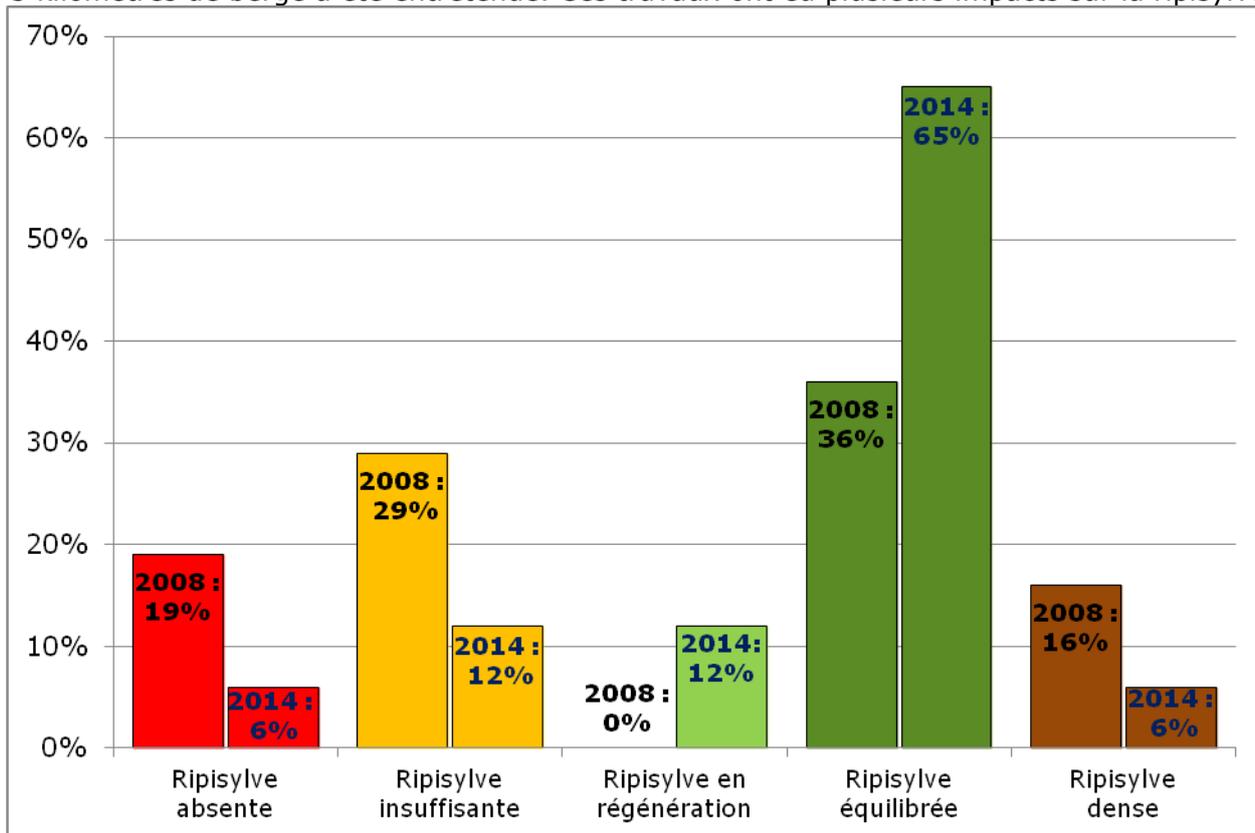
En 2008, 224 abreuvoirs sauvages ont été recensés le long des 85 kilomètres de cours d'eau du bassin de l'Airou. La fréquence de présence d'abreuvoirs sauvages était donc d'un abreuvoir tous les 375 mètres de cours d'eau. En 2014, après le programme de restauration, le nombre d'abreuvoirs sauvages recensés est de 91. La densité d'abreuvoir sauvage est donc passée à un abreuvoir tous les 935 mètres de cours d'eau



En supprimant la présence d'animaux dans les cours d'eau, ces travaux ont permis aux berges de se consolider et à la végétation rivulaire de se développer. Là où le piétinement du bétail était important, le lit des cours d'eau a pu se resserrer et une amélioration physique du lit de la rivière a été observée. Les quantités importantes de sédiments mises en suspension, du fait du piétinement répété des berges et de la divagation du bétail dans le cours d'eau, ont disparu sur les secteurs où les rivières ont été protégées. Le fond de ces cours d'eau s'est donc décolmaté et permet maintenant une meilleure oxygénation du substrat.

L'état de la végétation de berge :

Durant le programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, la végétation de plus de 175 kilomètres de berge a été entretenue. Ces travaux ont eu plusieurs impacts sur la ripisylve.



Graphique de l'évolution de l'état de la ripisylve des cours d'eau du bassin de l'Airou (Données et réalisations : S.I.A.E.S., 2014)

Les travaux ont permis de restaurer la végétation de berges sur les secteurs où la ripisylve était dense. En effet, en 2008 les secteurs où la végétation était trop importante concernés 16% des berges alors qu'en 2014, ces secteurs ne concernent plus que 6%. Ces zones où la végétation est encore trop importante correspondent souvent à des parcelles boisées ou enrichies, à des secteurs où les riverains n'ont pas souhaité que le S.I.A.E.S. intervienne, ou à des parcelles où la végétation a été entretenue durant les premières années de travaux (2009-2010) et où la ripisylve s'est fortement redéveloppée.

En 2008, la ripisylve était équilibrée sur 36% des berges. Les travaux d'entretien ont donc permis de maintenir sur ces secteurs la végétation en bon état. Les secteurs où la ripisylve est équilibrée ont augmenté, puisqu'en 2014, ils concernent 65% des berges. Cette évolution est principalement due à deux choses. Dans un premier temps, les secteurs où la végétation était trop importante ont été entretenus. Dans un second temps, certaines zones où la végétation était insuffisante ont été protégées du pâturage du bétail, ce qui a permis à la végétation de se développer de façon plus équilibrée.

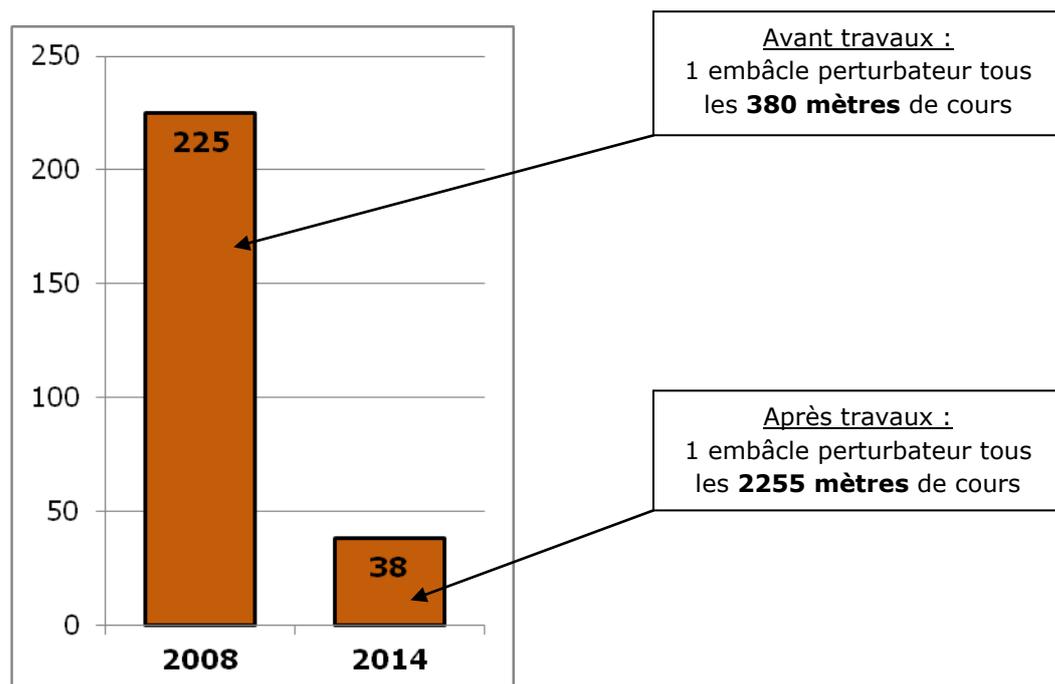
La protection des berges contre le piétinement du bétail a permis à la végétation de se développer. Par conséquent, les zones où la végétation était absente concernent maintenant 6% du linéaire, alors qu'en 2008, 19% des berges des cours d'eau de l'Airou ne possédaient pas de végétation. Cette évolution, a eu comme conséquence de former des zones où la végétation est en régénération, c'est-à-dire que de jeunes arbres se développent naturellement. En 2014, ces zones concernent 12% du linéaire. A terme, les berges où la végétation se régénère deviendront des secteurs où la ripisylve est équilibrée, si un entretien cohérent est effectué.



Ripisylve en régénération (S.I.A.E.S., 2012)

Les embâcles perturbateurs :

Durant les travaux de restauration de nombreux embâcles perturbateurs ont été retirés des rivières du bassin de l'Airou pour favoriser l'écoulement de l'eau.



Bien que la majorité ait été retirée, des embâcles perturbateurs sont toujours présents. En effet, avec le temps des embâcles se reforment. Toutefois, bien qu'il n'ait pas été estimé, le volume moyen des embâcles présent actuellement est beaucoup moins important qu'en 2008. Ces résultats confirment donc qu'il est essentiel de continuer à entretenir la végétation des berges des cours d'eau pour maîtriser la quantité d'embâcles perturbateurs présent dans le lit de la rivière.



Avant travaux



Après travaux

(Photos : S.I.A.E.S., 2013 et 2014)